

## Parc des Expositions et des Congrès - Micropolis - Travaux d'aménagement

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 7 avril 1997, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du changement de gestion du Parc des Expositions et des Congrès. Il a décidé notamment l'adhésion de la Ville de Besançon au Syndicat Mixte de Micropolis, avec approbation des statuts de ce syndicat et des taux de participation financière, ce dans le cadre du programme de travaux de réaménagement du site.

Le projet de réaménagement présenté, d'un montant de 40 MF HT, intégrait :

- la rénovation du hall A - B
- la destruction du hall C
- la création d'un hall d'accueil
- la destruction des halles E et F
- enfin l'équipement général de Micropolis tendant à améliorer la luminosité et le confort des installations.

La répartition financière des partenaires au sein du Syndicat, en ce qui concerne les frais d'investissement, avait donc été opérée sur cette base.

Il était par ailleurs fait référence à l'aménagement d'une salle de spectacles multifonctionnelle, dont le coût de réalisation n'était pas compris dans le programme arrêté et qui devait faire l'objet d'un accord ultérieur entre les collectivités. Etant à l'origine de l'inscription de ce nouvel investissement, il était prévu que la Ville serait donc amenée à solliciter ses partenaires et l'Etat.

Par délibération du 27 novembre 1997 du Syndicat Mixte de Micropolis, le Comité Syndical a décidé que le Syndicat Mixte assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération de restructuration du Parc des Expositions et des Congrès, y compris la réalisation d'une salle de spectacles multi-fonctionnelle. Dans ce cadre, le Syndicat assurera le financement de cette phase de travaux, estimée à ce jour à environ 26 MF HT, ce sous réserve que la Ville de Besançon lui rembourse les dépenses engagées à ce titre sous forme de remboursement d'annuités d'emprunts.

Cette réalisation étant à l'initiative de la Ville de Besançon, celle-ci se chargera de solliciter et d'encaisser les participations de ses partenaires et les subventions, notamment de l'Etat.

Pour ce faire, il importe donc que la Ville prenne l'engagement de rembourser au Syndicat Mixte de Micropolis les annuités d'emprunts contractés pour la salle de spectacles multifonctionnelle, comme sus-précisé, et ce moyennant une convention à intervenir avec le Syndicat.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- décider des modalités de participation de la Ville au financement de la réalisation de la salle de spectacles multifonctionnelle,
- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat Mixte de Micropolis,
- autoriser M. le Maire à inscrire au budget, dès que ce sera nécessaire, la participation aux annuités d'emprunts sus-visées,
- solliciter les participations des partenaires de la Ville et une subvention auprès de l'Etat.

**Mme WEINMAN :** Je voulais, au nom de notre groupe, regretter de ne pas avoir une présentation graphique de ce projet de salle de concert et de rénovation du parc, compte tenu du montant engagé par la Ville, qui, conformément à ce qui est prévu dans la convention du syndicat mixte, finance je crois 26 %. Quelle que soit la qualité des comptes rendus des membres des commissions qui nous représentent au sein des commissions, cela permettrait à chacun de se faire une idée absolument précise et complète du dossier présenté.

**M. DUVERGET :** Il s'agit donc d'un virage important qui correspond à l'engagement que vous avez donné -et que vous avez d'ailleurs rappelé lors de la clôture du dernier Festival de Musique- qu'en 1999 des concerts puissent se dérouler à Besançon, dans de bonnes conditions. Je voterai le principe de ce dossier, d'autant que c'est la Ville effectivement qui s'engage et qui va faire appel à d'autres collectivités. Je pense que cela ne posera pas de problème mais sans jouer sur les mots, je voudrais quand même qu'on précise bien l'objectif de cette salle. Il est précisé dans le rapport qu'il s'agit d'une salle multifonctionnelle. On sait qu'il y a des architectes acousticiens et des écoles en la matière. La salle sera bien différente s'il s'agit d'une salle polyvalente multifonctionnelle qui est ensuite adaptée pour certaines activités, soit des concerts de musique jazz, soit des conférences, soit des concerts de musique classique. Mais sur le plan de ces salles, si l'on décide effectivement que priorité est donnée à la musique classique, aux concerts du festival et autres, il est possible, sans entrer dans les techniques d'acoustique, d'aménager la salle ensuite pour l'étendre à d'autres activités, en enlevant les sièges, en mettant des sonos supplémentaires, en adaptant pour la musique jazz et la musique pop. Par contre, si l'on définit la salle comme un espace pluri-culturel qui pourrait éventuellement s'adapter à la musique classique, je ne suis pas convaincu que l'on arrive à la perfection en matière de musique classique. Je voudrais donc que vous nous rassuriez là-dessus et quelles garanties avez-vous prises auprès des architectes acousticiens en la matière. En ce qui me concerne, je privilégie la première démarche dont le coût n'est pas élevé globalement.

**M. BONNET :** Monsieur le Maire, je partage les préoccupations de Jean-Claude DUVERGET sur votre choix entre auditorium ou salle polyvalente. D'autre part, je lis dans le bulletin officiel concernant le conseil municipal d'avril que vous disiez «la Ville prend en charge l'équipement de la salle de concert, l'ensemble des partenaires prenant en compte la restructuration de cette salle polyvalente». Aujourd'hui les partenaires ne prennent plus en charge la totalité de la salle polyvalente ou salle de concert puisqu'il est prévu que la Ville de Besançon rembourse les emprunts totalement s'il n'y a pas d'autres subventions. Cela confirme la demande de Nicole WEINMAN de disposer ici de documents suffisamment clairs et complets pour engager un tel vote. Je voudrais savoir aussi ce que vous attendez comme subvention, combien et de qui ?

**M. LE MAIRE :** C'est vrai que pour 26 MF, vous n'aurez pas un auditorium de qualité extraordinaire. Vous aurez une salle de concert dont l'acoustique permettra d'écouter de la musique classique, c'est le point de départ de notre idée, qui pourra ensuite servir à autre chose et l'équipe d'architectes a, bien entendu, un spécialiste en acoustique que nous avons entendu et auquel les futurs utilisateurs ont pu formuler leurs remarques. Il y aura donc possibilité d'aménager cette salle pour différentes utilisations, notamment pour la foire exposition de mai et surtout pour Micronora. Cette salle contiendra 2 000 places assises et 6 000 places debout. On ne pouvait pas faire mieux, ni davantage. En ce qui concerne la participation de la Ville, elle s'élève à 26 millions qui représentent le coût de la salle de concert, précisé par les techniciens de la Chambre de Commerce. Nous nous retournons ensuite auprès de l'Etat pour l'équipement de cette salle et auprès du Conseil Général dont le Président m'a apporté son appui formel à hauteur de 25 % du coût. Il nous reste la Région qui délibérera après les élections régionales de mars 1998. Mais le président actuel et le directeur des services sont au courant des propositions qui sont faites, il semble qu'il y ait quelque accord pour suivre la position qui sera prise par le Département en temps voulu. Donc nous sommes à mon avis bien partis pour réaliser cette salle à Micropolis. Le fonctionnement de la salle sera assuré par la société d'économie mixte mise en place pour gérer l'ensemble du complexe parc des expositions et

congrès. Voilà où on en est actuellement. Les marchés vont être passés, les travaux ont déjà démarré avec les 40 millions qui étaient déjà inscrits auprès du syndicat et nous espérons, parce que nous avons une échéance indispensable, Micronora en septembre 1998, que la salle de concert sera réalisée ensuite pour être utilisable à l'automne 1999 pour le Festival de Musique dont vous parliez, Monsieur DUVERGET.

**Mme WEINMAN :** Je voudrais avoir aussi des précisions quant au choix et à la détermination de l'architecte car j'aimerais être sûre que la Ville ait bien eu son avis à donner. On a été un petit peu déconnecté par rapport à la procédure d'appel d'offres ou des offres qui ont été faites autour de ce chantier. J'aimerais aussi une précision supplémentaire quant au montant de la subvention qui sera apportée par la Chambre de Commerce parce que, si mes souvenirs sont bons, il y a 4 ou 5 ans un certain nombre de Bisontins et de non-Bisontins ont spontanément versé de l'argent à la Chambre de Commerce en prévision justement de la réalisation d'une salle de concert. Est-ce que la subvention de la Chambre de Commerce tiendra compte de l'argent qu'elle a accumulé à cette époque ou non ? et des intérêts ?

**M. LE MAIRE :** Je vous conseille de poser cette question au prochain président de la Chambre de Commerce. Dans la répartition au sein du syndicat mixte de Micropolis, la Chambre de Commerce participe en gros pour 12 millions sur les 40, je crois la Chambre d'Agriculture pour 2 et la Chambre de Métiers pour 1, les 3 autres collectivités prenant à part égale le reste.

Pour le choix de l'architecte, c'est l'ancienne association du parc des expositions qui a procédé à ce choix. Pour lancer les appels d'offres et passer les marchés, c'est le syndicat qui s'en charge. La Ville y est quand même représentée et entendue puisque je suis président du syndicat et participe à ce titre à l'ensemble des discussions, y compris aux appels d'offres, en compagnie de mon grand argentier Jacques VUILLEMIN qui surveille cela de près, et les autres collectivités également. Il y a une très bonne ambiance parfois un peu orageuse mais ça ne dure pas. Dans l'ensemble, tout se passe bien et je crois qu'on peut très justement espérer avoir dans deux ans au plus tard, une salle pour les différents concerts».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, M. SCHWINT, Président du Comité Syndical ne prenant pas part au vote, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 9 janvier 1998.*